



international learning &  
development institute



# Saison 5

épisode

## S5E16

**LEARNING**  
**HAPPY HOURS**

# LHH S5E16 : Dossier expert : Réforme de la formation

- les rôles changent
- les financements changent
- les formations changent
- le CPF devient roi
- l'AFEST se prépare
- et ce n'est pas fini

**LEARNING  
HAPPY HOURS**



# Les rôles changent

- Le CNEFOP, le COPANEF et le FPSPP fusionnent pour devenir France Compétences qui a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- Les 20 OPCAs se regroupent en une dizaine d'OPCOs ( opérateurs de compétences ) ils collectent et financent jusqu'en 2020
- L'URSSAF collectera à la place des OPCO en 2021 et les fonds seront gérés par la Caisse des Dépôts et consignation

# Les financements changent

- La contribution unique devient une taxe de 1,23 % de la masse salariale pour les entreprises de 1 à 10 salariés (0,68 % au titre de l'apprentissage et 0,55 % au titre de la formation professionnelle) et de 1,68 % pour celles de 11 salariés et plus (0,68 % au titre de l'apprentissage et 1 % au titre de la formation)
- Seules les entreprises de moins de 50 salariés pourront bénéficier d'une prise en charge des formations par les OPCO dans le cadre du plan. Pour les entreprises de plus de 50 salariés, elles devront régler directement les formations aux organismes et ne pourront plus prétendre à leur prise en charge.
- Le CPF n'est plus en heure mais en euros : 15€/h

# Les formations changent

- une action de formation passe de :
  - ▶ un programme préétabli ;
  - ▶ des objectifs déterminés ;
  - ▶ le niveau prérequis ;
  - ▶ les moyens pédagogiques mis en œuvre ;
  - ▶ les moyens de suivi et d'appréciation des résultats
- à
  - ▶ "un parcours pédagogique qui permet d'atteindre un objectif professionnel"
- On ne parle plus de plan de formation mais de plan de développement des compétences  
C'est un renversement total de l'approche : il n'est plus question de partir d'un programme figé vers les compétences qu'il développe, mais de partir des compétences à développer pour définir le programme adapté à chacun.

# Le CPF devient roi

- Il aura une valeur d'au maximum 2 741 € sur son compte formation, s'il est crédité de son plafond de 120 heures de DIF et de 72 heures CPF.
- Il sera augmenté de 500 € par an jusqu'à un plafond de 5 000 € (ou 800 € par an pour les moins qualifiés jusqu'à un plafond de 8 000 €).
- Le CPF sera géré par l'application CPF. Cela veut dire qu'il faudra impérativement avoir créé son compte formation, être à l'aise avec le numérique, et savoir trouver la bonne formation.
- Il est complété par le CPF de transition et le CPF (ex. CIF) et le CPF co-construit (en cours de négociation de branche).

# L'AFEST se prépare

- "Action de formation en situation de travail".
- Les conclusions du rapport final de juillet 2018 d'expérimentation auprès de 50 entreprises est très positif.
- La définition officielle :  
L'AFEST est structurée par l'alternance de deux séquences distinctes, et répétées autant de fois que nécessaire pour produire les apprentissages visés :
  - ▶ une mise en situation de travail préparée, organisée et aménagée à des fins didactiques,
  - ▶ une séquence réflexive, en rupture avec l'activité productive, animée par un tiers. »
- C'est un renversement des actions classiques "apport théoriques" et "mise en pratique"

# Et ce n'est pas fini

- de nombreux décrets sont encore attendus (CPF et AFEST)
- des accords de branches sont en cours de négociation (CPF co-construit)
- des abondements au CPF sont à l'étude par les OPCO,
- le référentiel qualité des organismes de formation est en cours d'étude par France Compétences



# Merci de votre participation

les prochains épisodes

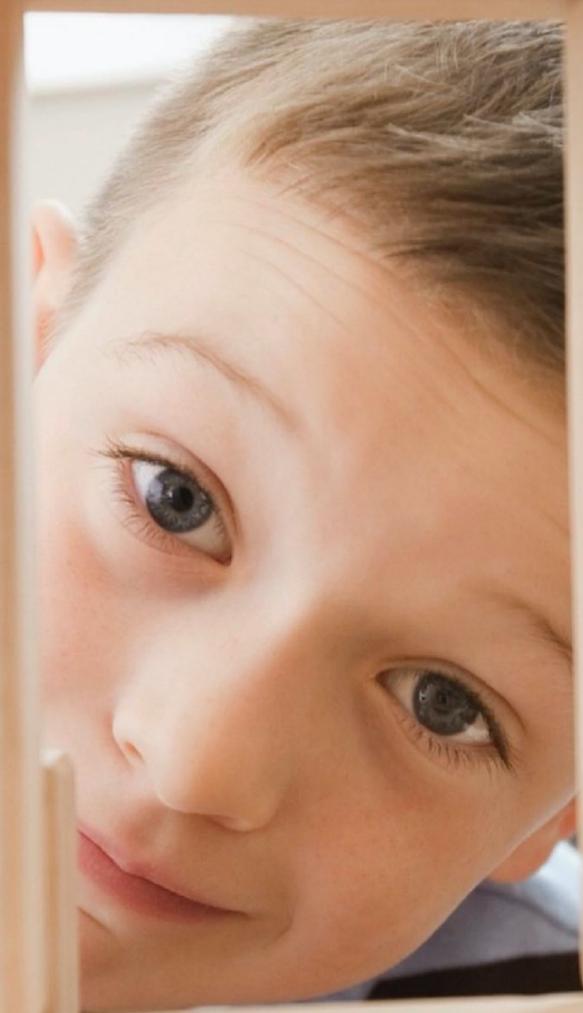
à découvrir sur le site de la Digital Learning Academy :

<https://digital-learning-academy.com/learning-happy-hours/>

**LEARNING**  
**HAPPY HOURS**



international learning & development institute



**LEARNING**  
**HAPPY HOURS**